

# HONORAIRES DE VENTE \*

*En vertu des dispositions de l'arrêté du 29 juin 1990 d'application de l'Article L113-3 du Code de la Consommation et selon le type de mandat signé les honoraires sont à la charge du Vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat*

**HONORAIRES en % sur du prix de vente (en euros TTC)**

## PRIX DE VENTE - HABITATION

< à 100 000 € TTC

10%

De 100 000 € à 169 999 € TTC

Forfait 10 000 Euros

De 170 000 à 299 999 Euros TTC

6%

> 300 000€ TTC

5%

## PRIX DE VENTE – HORS HABITATION

Parking ou lot annexe

15%

# HONORAIRES DE LOCATION \*

## HABITATION

LOCATAIRE

Constitution du dossier 12€TTC/m<sup>2</sup> + État des lieux 3€ TTC /m<sup>2</sup>

PROPRIETAIRE

Maximum 1 mois de loyer HT (charges et état des lieux compris)

## BUREAUX ET COMMERCES

LOCATAIRE

10 % du montant du loyer HT (TVA de 20% en sus),  
de la 1ère période triennale.

# REDACTION DES ACTES \*

**-Compromis de vente :** constitution du dossier et rédaction du contrat : 200€ TTC à la charge de l'acquéreur

**-Estimation de valeur** (succession, partage...): 200 € TTC

*\*Les montants et pourcentages d'honoraires mentionnés ci-dessus sont des tarifs maximums*